
Association CHABLAIR

20 ans de l'association

Contexte & historique

PROJET DE LIVRE



Dossier pour la recherche
de financements
avril 2024

Sommaire

Qui est Chablair ?	p.3
L'histoire d'une région	
Les buts de l'association	
Le but du livre	p.5
Les thèmes traités	
Développement et agencement des chapitres	p.6
Construction des chapitres	
Sections intermédiaires	
Conclusions	
Public cible	p.6
Lancement et diffusion	p.6
Annexes	p.7
Indications sur l'ouvrage	p.8
Caractéristique de l'ouvrage	
Exemple de maquette	
L'équipe de projet du livre	p.10
Brèves présentations	
Plan financier	p.11
Liste des organismes contactés pour les demandes de fonds	
Budget prévisionnel	
Plan financier 2024	
Calendrier prévisionnel	p.13
L'association Chablair	p.14
Liste des membres du comité (2024)	
Statuts	

Qui est Chablair ?

L'association Chablair, née d'une action citoyenne en 2005, s'engage selon son slogan « pour un Chablais où il fait bon vivre et travailler ». En effet, lassés et irrités par les graves dysfonctionnements à répétition de la raffinerie TAMOIL de Collombey-le-Grand, plusieurs résidents de la région lancèrent une pétition au sein de la population pour presser l'autorité publique de prendre sans délai les mesures adéquates face à cette situation intolérable.

C'est ainsi que depuis sa création, CHABLAIR s'est occupée en priorité et principalement du dossier de la raffinerie TAMOIL et de ses divers et nombreux avatars : pollution de l'air causée par des dégagements d'épaisses fumées noires, dépassements fréquents de valeurs-limites de l'Opair, bruit excessif de l'unité de craquage, déversements pollués dans les eaux du Rhône, installations ne répondant pas aux normes environnementales, odeurs d'hydrocarbure incommodantes et persistantes, etc.

L'histoire d'une région

L'histoire de la région du Chablais a été le lieu privilégié des politiques valaisannes (et vaudoises) d'y installer son industrie chimique, pétrolière hautement polluante. Le fait que l'usine de Tamoil soit aujourd'hui à l'arrêt, n'empêche pas de compter encore de nombreuses cheminées dans un rayon très restreint avec un effet cocktail dont les conséquences sont encore largement sous-estimées par les milieux industriels et politiques.

Les buts de l'Association

Chablair a pour but de promouvoir durablement la qualité de la vie dans le Chablais en poursuivant notamment les objectifs suivants :

- Veiller au respect et à l'application des normes environnementales dans les domaines de l'air, de l'eau, du sol et du bruit.
- Ecouter la population chablaisienne dans ses aspirations à jouir d'un cadre de vie sain et agréable.
- Intervenir auprès de toutes instances publiques ou privées quand elle le juge opportun et nécessaire.
- Favoriser les échanges d'information entre la population et les acteurs impliqués.





La raffinerie Tamoil et son impact sur la région du Chablais sont à la base de la création de Chablair en 2005.

Le but du livre :

Marquer les 20 ans de l'Association, ses engagements, son évolution, qui au fil des années a eu un impact important sur la région du Chablais, en passant de l'incompréhension à une forme de reconnaissance de son travail auprès de la population, des politiques et des journalistes. Le lecteur comprendra l'évolution de l'association et de sa perception qui a passé d'une association avec peu de crédibilité à un organisme reconnu.

Ce livre expliquera également une page de l'histoire industrielle du Chablais, la méconnaissance ou le déni des milieux économiques et des politiques avec ses effets sur le plan écologique et sanitaire.

Les thèmes traités

Les chapitres principaux suivront le développement chronologique de l'association :

1. **Début : Contexte du Chablais**, état de la situation
2. **2005 : Historique de Tamoil et son implication dans la genèse de Chablair** (fumées, torchère, odeurs, étude sur les cancers des poumons de 1989 à 2000, prise de position du Conseil d'Etat valaisan, rôle du Service environnement valaisan).
La création de l'association (présentation de l'association) et d'un site internet qui permet des interactions avec la population.
3. **2007 : Chavalon**. Annonce de sa réouverture. Rencontre de la commune. Partenariat avec WWF, ProNatura Greenpeace, etc...(Anecdotes).
4. **2008 : Satom**. Relations difficiles, deux points de vue qui s'opposent.
Position très « économique » de la direction de la Satom qui interpelle Chablair. (ex. discours dans les écoles (2008), lettre de la Satom aux communes, 2014).
Changement de direction en 2018 et nouvelle dynamique : volonté d'impliquer Chablair dans les processus (ex. décharge du Chatelet, 2021, Ecotube...)
5. **2010 : Site chimique de Monthey** : assainissement de la décharge du Pont Rouge et implication de Chablair. Problématique et historique des décharges dans le Chablais (dont celle des Mangettes polluées aux mercure, aux dioxines,...).
Anecdotes et photos : enfants qui plantent des arbres sur la décharge), jardins potagers au bord de la décharge des Mangettes, zone de loisir sur un site pollué (cas unique en Valais) ! Inertie des autorités de Monthey qui n'appliquent pas le principe de précaution.
6. **2011 : bruit et voltige aérienne** au dessus du Chablais. Grogne de la population.
7. **2016-2019 : les dossiers se multiplient** (2016 : Karting, 2017 : Forage gazier, 2018 : Djéva, Famsa,...)
8. **2021 : Les PFAS** c'est quoi ? Rôle pionnier de l'État du Valais. Nombreux sites pollués dans le Chablais. Problématique de l'agriculture et de la pêche.
9. **Collaboration avec la HES-SO Valais-Wallis** en Sciences-Sociales sur un projet de sciences écocitoyennes en lien avec la problématique des PFAS dans le Chablais.
10. **Conclusion** en forme de bilan.

Développement & agencement des chapitres

Construction des chapitres

Introduits par un texte factuel présentant le thème traité, les chapitres mêleront des rétrospectives sur le rôle joué par les médias, ou les politiques, à des en-quarts donnant la parole à des témoignages et des interviews.

Des textes scientifiques et historiques introduiront des textes plus « émotionnels », donnant ainsi libre cours au ressenti de la société civile, à une époque où la croissance économique avait une place prépondérante, mais peu soucieuse des risques environnementaux. Dans ce contexte, la population a joué un rôle important et l'association a fait office de porte-parole des inquiétudes des habitants de toute une région.

Le livre entend ainsi répertorier les anecdotes intéressantes, les épisodes clés et les faits marquant de l'histoire industrielle de la région du Chablais tant vaudois que valaisan.

Sections intermédiaires

Intercalés entre les chapitres principaux, des sections intermédiaires permettront d'aborder des thèmes transversaux tels que les rapports de Chablair avec les médias (force, mais... équilibre à trouver), les politiques, le fonctionnement du système, des prélèvements et des analyses.

Ce sera également l'occasion de souligner les succès remportés par Chablair (notamment, en 2015, la fermeture de la raffinerie c.f. anecdote, projet de Constantin), et la dynamique si particulière de l'association, marquée par l'excellente entente qui prévaut entre les membres du comité, toutes et tous issus d'horizons différents et n'ayant pas d'intérêts privés particuliers.

Avec ses combats longs et difficiles, les objectifs de Chablair sont toujours restés cohérents, en privilégiant la discussion, en alertant sur les dérives de certaines industries, mais sans pour autant en demander systématiquement leur fermeture.

Conclusions

Enfin, un bilan sera établi à la fin avec l'état de la situation, les bonnes collaborations (HES-SO, Atom, etc...), et les défis à venir (Djéva et Famsa, chlorothalonyl, data center, Giovanola-Gessimo, Groupe AGGLO, Helvoil, ...).

Public cible

Membres, population du Chablais, médias, communes VD et VS, les services étatiques, bibliothèques, médiathèques, politiques, associations environnementales,...

Lancement et diffusion

Chablair entend organiser un événement soulignant les 20 ans de Chablair et le lancement du livre. A cette occasion et dans le livre, les sponsors seront mentionnés.

Chablair s'occupe également de la diffusion du livre.

Indications sur l'ouvrage

Caractéristique de l'ouvrage

Exemple de maquette

L'équipe de projet du livre

Brèves présentations

Plan financier

Liste des organismes contactés pour les demandes de fonds

Budget prévisionnel

Plan de financement 2024

Calendrier prévisionnel

L'association Chablair

Liste des membres du comité

Statuts de l'association

Indications sur l'ouvrage

Format royal : 16 x 24 cm

Nombre de pages : 112-128 (non encore précisé)

Offset, 110 g

Nombre d'exemplaires : 500-1'000 (non encore précisé)

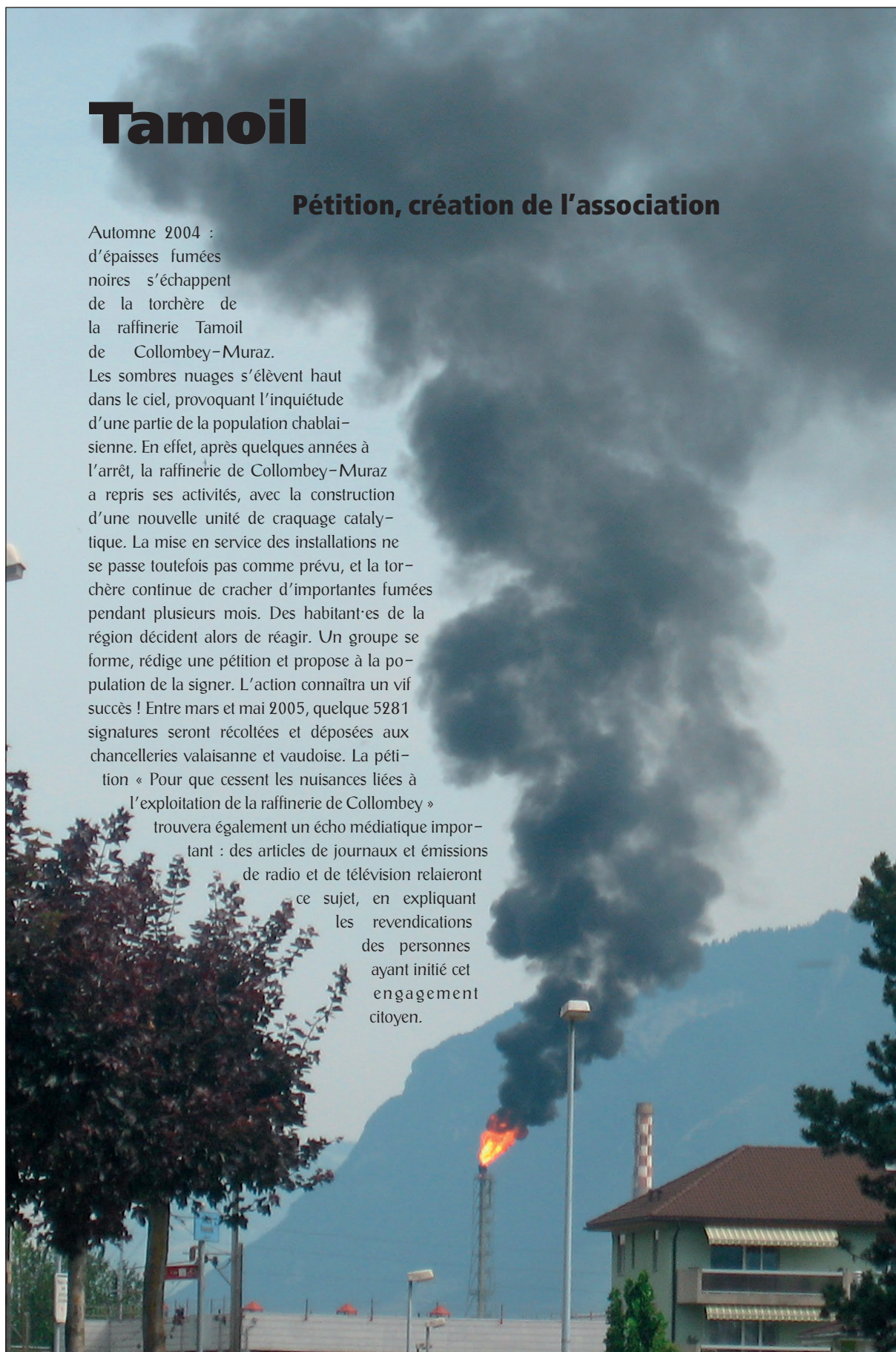
Tamoil

Pétition, création de l'association

Automne 2004 :

d'épaisses fumées
noires s'échappent
de la torchère de
la raffinerie Tamoil
de Collombey-Muraz.

Les sombres nuages s'élèvent haut dans le ciel, provoquant l'inquiétude d'une partie de la population chablaisienne. En effet, après quelques années à l'arrêt, la raffinerie de Collombey-Muraz a repris ses activités, avec la construction d'une nouvelle unité de craquage catalytique. La mise en service des installations ne se passe toutefois pas comme prévu, et la torchère continue de cracher d'importantes fumées pendant plusieurs mois. Des habitant·es de la région décident alors de réagir. Un groupe se forme, rédige une pétition et propose à la population de la signer. L'action connaîtra un vif succès ! Entre mars et mai 2005, quelque 5281 signatures seront récoltées et déposées aux chancelleries valaisanne et vaudoise. La pétition « Pour que cessent les nuisances liées à l'exploitation de la raffinerie de Collombey » trouvera également un écho médiatique important : des articles de journaux et émissions de radio et de télévision relaieront ce sujet, en expliquant les revendications des personnes ayant initié cet engagement citoyen.



L'année 2005 marque le début d'un long travail de recherche, d'analyses et de communication entre Chablaire et différents acteurs et actrices : l'entreprise Tamoil, le Service de l'environnement de l'État du Valais (SEN, anciennement Service de protection de l'environnement (SPE)), la commune de Collombey-Muraz et les milieux politiques.

À la suite des odeurs difficilement supportables engendrées par les activités à la gare de chargement de Tamoil, Chablaire écrit un premier courrier au Service de l'environnement de l'État du Valais, dans lequel l'association demande au service de réagir et de fournir les résultats de diverses analyses.

C'est également en 2005 que Chablaire crée un site internet afin de regrouper les observations de la population relatives aux nuisances et pollutions causées par l'entreprise pétrolière. Les émissions excessives de bruit, les mauvaises odeurs et les impressionnantes fumées sont documentées avec précision par Chablaire.

L'inquiétude et le mécontentement sont nombreux au sein de la population. Chablaire fournit une adresse mail et un numéro de téléphone permettant aux habitant·es de la région de partager leurs préoccupations. Chablaire s'engage ensuite à partager les informations dont elle dispose et à relayer les craintes auprès des acteurs et actrices concerné·es.

Des débuts difficiles à la reconnaissance

Malgré son travail de recherche et de documentation, l'association Chablaire n'est pas immédiatement prise au sérieux. Aux interrogations de Chablaire, un ancien chef de service de l'État du Valais rétorque en avril 2006 que les différentes couleurs des fumées relèvent d'une illusion d'optique. De leur côté, les autorités communales de Collombey-Muraz, formellement invitées par Chablaire, ne participent pas à l'Assemblée générale de l'association.

Si Chablaire est aujourd'hui considérée comme une actrice crédible et fiable en matière de protection de l'environnement dans le Chablais, c'est grâce

Naissance de Chablaire

Déterminé·es à poursuivre leur engagement et conscient·es de l'intérêt qu'a suscité la pétition tant auprès de la population que des médias, cinq citoyen·nes de St-Triphon, Ollon, Collombey-Muraz, Monthey et St-Maurice se rencontrent au café-restaurant Le Pont du Rhône et décident de créer une association. Elles et ils ne se connaissent pas. Certain·es ont participé à la rédaction de la pétition, d'autres ont contacté les pétitionnaires après avoir eu vent de l'action par le biais des médias. La tenue d'une assemblée constitutive est annoncée dans la presse et l'association Chablaire sera formellement constituée en septembre 2005.

Vingt ans plus tard, Suzanne, Jean-François, Régis, Carole et Rachel sont toujours membres du comité de Chablaire, aux côtés d'autres bénévoles qui les ont rejoints.

« les différentes couleurs des fumées relèvent d'une illusion d'optique. »

à l'important travail effectué par les membres de son comité, qui ont développé et approfondi leurs connaissances en matière de droit de l'environnement, de politique, de relations avec les médias et de pétrochimie. Elles et ils ont lu de nombreuses études, rapports et analyses et ont pu adresser aux autorités des questions et revendications particulièrement précises.

Les dysfonctionnements de la raffinerie de Collombey-Muraz sont ainsi à l'origine de Chablaire, qui a ensuite poursuivi son engagement et étendu ses activités à d'autres enjeux environnementaux auxquels la région industrielle du Chablais a été et est encore confrontée.

L'équipe de projet du livre

Brèves présentations

Laura Morisod : Parallèlement à des études au niveau master à l'université de Fribourg en Histoire contemporaine, Laura travaille en tant que médiatrice culturelle à l'espace Graffenried à Aigle.

De par son intérêt pour la région chablaisienne ainsi que sa formation, ce projet de rédaction d'un livre pour l'association Chablair est un défi que Laura se réjouit de relever, mettant ainsi au service ses compétences d'historienne et son engagement pour la protection de l'environnement.

Carole Morisod est membre fondatrice de l'association et secrétaire jusqu'en 2017, année où elle sera nommée présidente. Native de Monthey et ayant toujours vécu dans le Chablais, elle s'investit, tant au niveau associatif que politique, pour améliorer la qualité de l'environnement de cette région fortement industrialisée et protéger la santé de la population.

Carole connaît très bien le Chablais, le fonctionnement de ses institutions et du milieu industriel. Le travail de recherche et d'investigation l'intéresse particulièrement. Diplômée d'une école supérieure de commerce et Conseillère en environnement, elle met ses expériences et connaissances au service de l'association et du projet de cet ouvrage afin que le travail effectué depuis vingt ans soit mis en page et présenté à un large public.

Valérie Thomi Halter : Membre du comité Chablair depuis 2013 et installée dans le Chablais Vaudois depuis 2011, elle participe aux séances de décision pour l'élaboration de cet ouvrage, la relecture des textes et le travail de recherche de fonds.

Ce projet lui tient à cœur de le voir se réaliser, car il représente une part importante de l'histoire de cette magnifique région dont est issue sa famille du côté maternelle et paternelle et met en lumière l'important travail d'une petite association devenue incontournable au fil des années.

Evelyne Bezat est membre du comité de Chablair depuis 2017. Docteur en science de la vie (PhD) de l'université de Lausanne, elle est particulièrement concernée par la préservation de l'environnement et la qualité de vie dans le Chablais.

Parallèlement à ses activités scientifiques, Evelyne s'est formée au graphisme et à la PAO. Elle a ainsi collaboré à de nombreux projets de communication visuelle : expositions, livres, magazines, etc. Au sein de cet ouvrage elle s'investit dans les choix éditoriaux, la relecture des textes, la conception graphique et la mise en page.

Plan financier

Liste des organismes contactés pour les demandes de fonds :

L'association Chablair n'a que peu de promesses de dons, étant donné que le processus de demande de fonds démarre à ce jour auprès des différentes institutions, notamment régionales.

Voici la liste des institutions qui pourrait possiblement soutenir ce projet et auxquelles nous allons nous adresser :

- Loterie romande VS
- Loterie romande VD
- Service de la culture VS
- Service de la culture VD
- Casino Barrière
- Communes du Chablais VD et VS
- Médecins pour l'environnement
- Migros service culture
- Office fédéral de la culture
- Banques installées dans le Chablais (Reiffeisen, BCV, BCVs)
- HES-SO Valais
- Membres de Chablair
- Associations environnementales (WWF, Pro Natura, Greenpeace,...)
- Fondations diverses en particulier environnementales.

Budget prévisionnel

	Heures rémunérées*	Coûts à financer (CHF)	Pris en charge par Chablair (CHF)	Heures prises en charge par Chablair
Elaboration du concept yc séances du comité restreint			9'000.-	90
Travail de classement – réunion des archives	70	7'000.-	5'000.-	50
Travail de recherche de documentation	70	7'000.-	2'000.-	20
Divers interviews avec des témoins du temps	10	1'000.-	1'000.-	10
Manuscrit 1ère version	50	5'000.-		
Recherche et choix des illustrations, originaux graphiques, etc.	20	2'000.-	2'000.-	20
Légende d'illustration	8	800.-	400.-	4
Recherches complémentaires et corrections	8	800.-	800.-	8
Recherche et Conception graphique			1'200.-	12
Mise en page du manuscrit	12	1'200.-	2'400.-	24
Relecture et corrections	12	1'200.-	3'200.-	32
Frais d'impressions		5'000.-		
Contrôle des épreuves d'impression			800.-	8
Organisation événement, Frais de distribution et de lancement		2'000.-	3'500.-	35
Divers / administrations	4	400.-	1'600.-	16
Total coûts		33'400.-	32'900.-	
Budget Total		66'300.-		

* Les heures rémunérées sont basées sur les tarifs selon recommandations de la Société suisse d'histoire (v. Manuel à l'intention des historiennes et des historiens indépendants, version 2021, au taux de 800.-/jour, soit 100.-/heure).

Plan de financement 2024

	(CHF)
Participation Chablair (heures bénévolat)	32 900.-
Montants reçus à ce jour	2 000.-
Promesse de dons	500.00.-
Vente prévisionnelle du livre	1 100.-
TOTAL	36 500.-
Budget total	66'300.-
Montant restant à financer	29 800.-

Calendrier prévisionnel

	Rétroplanning livre Chablaïr
05.06.2025	20 ans de Chablaïr
Date à convenir	Événement
Mai 2025	Distribution aux librairies, médiathèques, archives,... ATTENTION, INFORMER DE NE PAS EXPOSER LE LIVRE AVANT L'EVENEMENT
Fin avril 2025	Lancement de la publicité de l'événement (Contact médias, site internet, réseaux sociaux, stands,...)
Mi-avril	Invitations à l'événement (Associations régionales, Services environnementaux VD et VS, politiques, médias, ...)
Avril 2025	Création supports publicitaires pour l'événement
Mars 2025	Relecture, contrôle (bon à tirer)
Février 2025	Réflexion sur l'organisation de l'événement, date et lieu à fixer,...
Janvier 2025	Envoi pour impression
Fin décembre 2024	Mise en page et relecture définitive
Septembre/octobre/novembre 2024	Mise en page première version, relecture, choix définitifs des images
Septembre 2024	Envoi aux membres une Lettre de nouvelles pour demande de soutien
Septembre 2024	Création d'un Crowdfunding
Septembre 2024	Relecture première version
31 août 2024	Première version rédaction
Été 2024	Discussion des illustrations
Été 2024	Recherche illustrations, graphiques,...
Juin 2024	Annonce du projet sur le site de Chablaïr
15.04.2024	Envoi du premier dossier Recherches de fonds
Mi-mai 2024	Envois de tous les dossiers Recherches de fonds
Mars 2024	Elaboration du dossier Recherche de fonds
Printemps 2024	Interviews, recherche de données
Automne 2023	Classement, archivage
Printemps 2023	Recherche spécialiste pour archivage et rédaction
Avril 2023	Première séance du comité de rédaction
Février 2023	Création d'un comité de rédaction au sein du comité de Chablaïr
17 janvier 2023	Présentation du projet plaquette/livre au comité

Liste des membres du Comité (2024)

Carole Morisod	Présidente (Membre fondatrice) Députée suppléante VS	carole.morisod@chablair.ch
Jean-François Huck	Vice-président (Membre fondateur)	jfhu@bluewin.ch
Régis Chanton	Secrétaire / caissier (Membre fondateur)	rchanton@netplus.ch
Suzanne Jungclaus-Delarze	Membre (Membre fondatrice et ancienne présidente) Ancienne députée VD	sjdelarze@bluewin.ch
Rachel Blatter	Membre (Membre fondatrice) Ancienne députée VS	rachel.blatter@bluewin.ch
Valérie Thomi Halter	Membre	halter.val@gmail.com
Evelyne Bezat-Grillet	Membre, ancienne députée suppléante VS	evelyne.bezat@gmail.com



De gauche à droite: Rachel Blatter, Carole Morisod, Jean-François Huck et Régis Chanton.

STATUTS DE L'ASSOCIATION « CHABLAIR »

Article 1 – Nom et siège

- 1.1 Sous le nom de « CHABLAIR » est constituée une association au sens des articles 60 et suivants du code civil suisse (ci-après désignée par « l'association »).
- 1.2 L'association est politiquement et confessionnellement neutre. Elle a son siège au domicile du président.*

* La forme masculine est utilisée pour alléger le texte, mais comprend les genres féminin et masculin.

Article 2 – Buts

L'association a pour but de promouvoir durablement la qualité de la vie dans le Chablais en poursuivant notamment les objectifs suivants :

- être à l'écoute de la population chablaisienne dans ses aspirations à jouir d'un cadre de vie sain et agréable ;
- être attentif au respect et à l'application des normes environnementales dans les domaines de l'air, de l'eau, du sol et du bruit ;
- intervenir auprès de toutes instances publiques ou privées quand elle le juge opportun et nécessaire ;
- favoriser les échanges d'information entre la population et les acteurs impliqués.

Article 3 – Moyens

- 3.1 L'association organise et soutient toutes actions utiles à la poursuite de ses objectifs ou y participe.
- 3.2 Elle recueille, transmet et communique toutes les informations pertinentes.
- 3.3 Elle interpelle au besoin les parties intéressées.

Article 4 – Membres

- 4.1 Peut devenir membre de l'association toute personne physique ou morale s'engageant à soutenir loyalement ses buts.
- 4.2 Le Comité décide de l'admission des membres. Les décisions sont prises à la majorité simple.
- 4.3 Chaque membre, individuel ou collectif, doit s'acquitter d'une cotisation annuelle fixée par l'Assemblée générale de l'association.
- 4.4 La démission d'un membre doit être notifiée par écrit et prend effet à la fin de l'année civile. Le non-paiement de la cotisation pendant deux ans entraîne automatiquement la perte de la qualité de membre.
- 4.5 Le Comité peut, sans indication de motifs, prononcer en tout temps l'exclusion d'un membre, lequel a le droit de déférer à l'Assemblée générale la décision du Comité ; le prononcé de l'Assemblée générale est définitif.

Article 5 – Ressources

Les ressources de l'association sont composées :

- des cotisations de ses membres ;
- du produit de ses activités ;
- des dons, legs et autres recettes compatibles avec les buts de l'association.

Article 6 – Responsabilité

Les engagements financiers ainsi que toute responsabilité à l'égard des tiers sont exclusivement garantis par la fortune de l'association, toute responsabilité personnelle des membres étant exclue.

Article 7 – Organes

Les organes de l'association sont :

- L'Assemblée générale
- Le Comité
- Les Vérificateurs des comptes

Article 8 – Assemblée générale

- 8.1 L'Assemblée générale est l'organe suprême de l'association. Elle se réunit au moins une fois l'an, sur convocation du Comité.
- 8.2 Le Président est en outre tenu de convoquer une Assemblée générale si le cinquième au moins des membres en fait la demande au Comité.
- 8.3 L'Assemblée générale est convoquée par courrier ordinaire à chaque membre quinze jours au moins à l'avance, avec indication des objets figurant à l'ordre du jour. Une convocation par courrier électronique est possible pour les membres qui ont préalablement accepté par écrit ce mode de faire.
- 8.4 L'Assemblée générale a les attributions suivantes :
 - approuver et modifier les statuts
 - délibérer sur les objets figurant à l'ordre du jour
 - nommer pour une durée de deux ans consécutifs le Comité, le Président et les Vérificateurs des comptes
 - fixer le montant de la cotisation annuelle des membres
 - approuver le programme d'activité présenté par le Comité
 - approuver la gestion, les comptes et le budget
 - statuer sur les cas d'exclusion, en cas de recours.
- 8.5 Toute proposition de modification ou d'adjonction à l'ordre du jour doit être approuvée par une majorité de deux tiers des membres présents.
- 8.6 Chaque membre, individuel ou collectif, ne dispose que d'une seule voix à l'Assemblée générale.
- 8.7 Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas d'égalité, le Président départage.
- 8.8 Le Président ou en son absence le Vice-président, dirige l'Assemblée générale.
- 8.9 Le Secrétaire tient le procès-verbal avec consignation des décisions prises.

Article 9 – Le Comité

9.1 Le Comité se compose de :

- un Président
- un Vice-Président
- un Secrétaire
- un Trésorier
- cinq à sept membres, mais au minimum trois membres.

9.2 Le Comité dirige les affaires courantes de l'association et la représente à l'égard des tiers.

9.3 Le Comité présente chaque année à l'Assemblée générale son rapport d'activité, les comptes annuels, le budget ainsi que le programme d'activités futures.

9.4 Le Comité se réunit sur demande du Président ou de trois de ses membres. Pour qu'une décision soit valable, il faut au minimum que la moitié des membres du Comité soient présents. Les décisions se prennent à la majorité des voix exprimées.

9.5 Les membres du Comité sont rééligibles et ils décident eux-mêmes de la répartition des charges et des fonctions dans le Comité.

9.6 L'association est valablement engagée par la signature collective du Président et d'un autre membre du Comité.

Article 10 – Commissions

Selon les besoins, des commissions permanentes ou temporaires peuvent être créées par le Comité.

Article 11 – Vérificateurs des comptes

11.1 L'Assemblée générale élit, pour deux années consécutives, deux Vérificateurs des comptes et un Suppléant.

11.2 Les Vérificateurs procèdent à l'examen des comptes annuels et font par écrit un rapport au Comité, avec proposition d'acceptation des comptes à l'intention de l'Assemblée générale.

Article 12 – Modification des statuts

Les présents statuts ne peuvent être modifiés que par une décision approuvée par les deux tiers des membres présents d'une Assemblée générale. Ils ne peuvent être modifiés que si la proposition de modification figure à l'ordre du jour de la convocation à l'Assemblée générale.

Article 13 – Dissolution

13.1 La dissolution de l'association ne peut être décidée que par une Assemblée générale réunissant au moins les trois quarts des membres.

13.2 Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde Assemblée générale sera convoquée. Elle ne pourra se tenir moins de vingt jours après la première Assemblée.

- 13.3 Cette seconde Assemblée générale sera compétente, quel que soit le nombre de ses membres présents pour décider de la dissolution de l'association à la majorité simple.
- 13.4 En cas de dissolution de l'association, l'éventuel solde actif après liquidation de son patrimoine, sera remis à un ou plusieurs organismes d'intérêt public et dont les buts sont proches de ceux de l'association.

Article 14 – Entrée en vigueur

Les présents statuts ont été acceptés par l'Assemblée générale constitutive du 1^{er} juin 2005. Ils entrent en vigueur immédiatement.

Aigle, le 1er juin 2005

La Présidente :

La Secrétaire :

S. Junglaus Delag David C



